



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2015

Etaient présents : Mmes Annie Chaudier, Valérie Chazot, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Marie-Claude Montel, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Eliane Wauquiez-Motte,
MM. André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Marc Brottes, Bernard Cheynel, Didier Cruzet, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Didier Maneval, Hervé Routier, André Viallon

Excusés : Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Marie Gaillard)
Mme Sarah Perrier (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)
Mme Nicole Vérilhac (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2015.
Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 13 avril 2015.
Hervé Routier demande quel est le montant de l'autofinancement. La réponse est donnée : 220 000 €.
Christiane Martignon renouvelle sa demande concernant le détail du poste 011 du budget de fonctionnement. Un état sera établi pour le prochain conseil municipal, à savoir juillet 2015.
Le compte-rendu est adopté à la majorité (18 pour et 5 abstentions : Bernard Cheynel, Joël Ferrier, Christiane Martignon, Marie-Claude Montel, Hervé Routier).

■ Finances

a) *Décision modificative n° 1*

Lors de l'élaboration du budget 2015, le Trésorier a omis de prendre en compte les amortissements de subventions du budget principal. IL convient donc de prendre une décision modificative comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

* Chapitre 023 : + 7 763 €

Recettes de Fonctionnement :

* Chapitre 042 Article 777 : + 7 763 €

Dépenses d'investissement :

* Chapitre 040 Article 13913 : + 2 586 €

* Chapitre 040 Article 139158 : + 5 177 €

Recettes d'investissement :

* Chapitre 021 : + 7 763 €

Vote à l'unanimité

b) *Décision modificative n° 2*

Une délibération a été prise en août 2013 pour le renouvellement de points d'éclairage public. Cet avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses s'élevait à 77 459,56 € HT. La participation demandée à la commune était de 42 602,76 € HT.

Le décompte définitif nous a été adressé le 10 mars 2015 par le Syndicat départemental d'un montant HT de 75 043,03 € sur lequel la participation de la commune de 55 % est de 41 288, 64 €.

Cette somme n'ayant pas été prise en compte dans le budget 2015, il convient de prendre une décision modificative au chapitre 0130 du budget général à hauteur de 75 043,03 € et un titre en recettes au chapitre 13 en subvention à hauteur de 33 800 €.

Vote à l'unanimité

c) Subvention exceptionnelle pour la réhabilitation de la salle Bastianou

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'elle a été sollicitée par l'Eglise Protestante unie de France du Chambon-sur-Lignon afin d'obtenir une aide de la commune pour la réhabilitation de la salle Bastianou.

Madame le Maire propose de prendre en charge 15 % des dépenses plafonnées à 100 000 €, soit une subvention de 15 000 €.

Hervé Routier demande si cette dépense est prévue au budget. Cette dépense a bien été inscrite.

Vote à l'unanimité

d) Demande de subventions Contrat Auvergne + pour la Maison du Lignon et l'école primaire

Au nom de la commune, Jean-Michel Eyraud précise qu'il a défendu les deux projets auprès du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières.

La Maison du Lignon

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour déposer une demande de subvention pour la construction de la Maison du Lignon.

Les travaux sont envisagés entre 2016 et 2017. Le coût de l'opération est de l'ordre de 200 000 € HT.

Bernard Cheynel demande si l'on peut donner quelques détails sur le projet.

Olivier Balme, président de l'AAPPMA informe les membres du conseil municipal sur la consistance du projet : un bâtiment de + de 100 m² comprenant :

- une éclosérie afin de pouvoir aleviner le Lignon et ses affluents en truites de souche locale et de garantir la pérennité de l'espèce ;

- un laboratoire pour les pontes des géniteurs ;

- une salle d'incubation ;

- un local technique

- une salle pédagogique ayant pour but de faire connaître l'espace naturel de notre territoire et de sensibiliser le public au respect du milieu aquatique.

Le montant de cette construction s'élève 200 000 € HT. Madame le Maire souligne que la commune peut solliciter des subventions de la part de l'Europe, de la Région Auvergne (Auvergne + 3^e génération), du Département de la Haute-Loire et de la Communauté de communes du Haut-Lignon.

Le plan de financement de cette construction est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût de l'opération	200 000,00 €	Région Auvergne (30,00 %)	60 000,00 €
		Département de la Haute-Loire (10,00 €)	20 000,00 €
		Europe-Leader (20,00 %)	40 000,00 €
		CCHL (10,00 %)	20 000,00 €
		Fonds propres Commune (30,00 %)	60 000,00 €
Total	200 000,00 €	Total	200 000,00 €

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Europe, de la Région Auvergne, du Département de la Haute-Loire et de la Communauté de communes du Haut-Lignon.

Bernard Cheynel signale que le taux des subventions paraît élevé (70 %). Mme le maire précise que le maximum de subvention est recherché au montage de chaque projet.

Vote à l'unanimité

La réhabilitation de l'école primaire et E-éducation

La commune envisage de réhabiliter les bâtiments de l'école élémentaire pour répondre aux enjeux environnementaux, réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de ce bâtiment, améliorer le confort, l'accessibilité et la sécurité, et valoriser le patrimoine bâti.

D'autre part, la commune souhaite maintenir les enfants sur le territoire en les accompagnant dans leurs apprentissages par l'E-éducation.

Le montant de cette opération s'élève 1 800 000 € HT. Madame le Maire souligne que la commune peut obtenir des subventions de la part de l'Europe, de la Région Auvergne (Auvergne + 3^e génération), et de la Communauté de communes du Haut-Lignon (CCHL).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût de l'opération	1 800 000,00 €	Région Auvergne (14,51%)	261 229,00 €
		Europe-Leader (20,00 %)	360 000,00 €
		CCHL (10,00 %)	180 000,00 €
		Fonds propres Commune (55,49 %)	998 771,00 €
Total	1 800 000,00 €	Total	1 800 000,00 €

Madame le Maire demande au conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Europe, de la Région Auvergne et de la Communauté de communes du Haut-Lignon.

Vote à l'unanimité

■ Culture

a) Tarifs de vente des livres de Marc Riboud

Une exposition des photos de Marc Riboud aura lieu dans le préau de l'école maternelle du 6 juillet au 30 août 2015. Des livres seront proposés à la vente lors de cette exposition.

Ces livres seront mis en dépôt et facturés en fonction du nombre d'exemplaires vendus.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de donner leur accord sur la vente de ces livres :

- *Marc Riboud, 60 ans de photographie*, texte d'Annick Cojean, une monographie aux éditions Flammarion, 2014, 39,90 € TTC
- *I comme Image*, texte de Catherine Chaine, édition Gallimard Jeunesse / Les Trois Ourses, 2010, 17,15 €
- *1. 2. 3... Image*, texte de Catherine Chaine, édition Gallimard Jeunesse / Les Trois Ourses, 2012, 14,20 €
- *Marc Riboud*, collection Photo Poche n°37, Actes Sud, 1989, réédité en 2011, 13 €

Le prix éditeur sera reversé à Marc Riboud.

Le coût de l'exposition est de 2 000 € auquel il convient d'ajouter le prix des tirages de photos et des encadrements.

Hervé Routier demande si les libraires ont été consultés. Mme le maire répond par la négation.

Mme le maire propose des réunir les libraires pour la vente des ouvrages.

Vote à l'unanimité

b) Vente de cartes postales au Lieu de Mémoire

Des cartes postales ayant trait au Lieu de Mémoire seront disponibles cet été. Le Coseil municipal est sollicité pour la mise en vente au prix de 1 € l'unité

Vote à l'unanimité

c) Concert du 8 août 2015

Il est prévu un concert d'exception au temple du Chambon le 8 août prochain.

- Katarina Jovanovic, soprano
- Bruno Fontaine, pianiste

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Plein tarif : 20 €
- Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, moins de 12 ans) : 14 €

Bernard Cheynel demande le budget prévisionnel. Il est de l'ordre de 11 000 €.

Marie-Claude Montel demande le résultat financier de Cabaret Terezin. La réponse sera donnée au prochain Conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) Location d'un piano pour un concert le 16 juillet 2015

Mme Magnet organise un concert, le 16 juillet 2015, en soutien à Francis Valla et au profit de la Recherche médicale concernant la SLA (sclérose latérale amyotrophique). Elle demande la prise en charge d'une partie de la location du piano, soit 700 €.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) Prime exceptionnelle accordée à Évelyne Brochard

Pour les élections départementales de mars 2015, une convention signée entre chaque maire de bureau centralisateur et la préfecture de la Haute-Loire permet de couvrir les dépenses relatives aux opérations de mise sous pli (rémunérations et charges correspondantes). Les agents administratifs ont la possibilité d'être rémunérés par le biais d'heures supplémentaires. Mme Brochard, en tant qu'attachée territoriale, ne peut percevoir d'heures supplémentaires. Il convient de prendre une délibération permettant le versement d'une prime exceptionnelle de 377,66 €, déduction étant faite de 42,64 € versés par la préfecture.

Vote à l'unanimité

■ Urbanisme

a) Rénovation de façades

La commune du Chambon-sur-Lignon avait instauré une subvention, sur demande préalable, pour rénovation de façades classée en quatre catégories :

- Catégorie 1 : 5 € le m² - Remise en état des enduits, peinture des façades, des volets et fenêtres
- Catégorie 2 : 6,75 € le m² - Réfection de l'enduit à liant hydraulique, finition du grain projeté, gratté ou frisé
- Catégorie 3 : 8,4 € le m² - Mêmes travaux que catégorie 2 avec en plus le piquage de l'enduit existant
- Catégorie 4 : 10 € le m² - Reprise des joints de façade en pierres apparentes comprenant piquage de l'enduit existant et rejointoiement de façade.

Il est rappelé que cette subvention est versée pour les habitations situées en zone U et les façades visibles de la voie publique.

Vote à l'unanimité

■ Demande autorisation d'emplacement de taxi

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la SARL Ambulances Cévenoles - 44, route de Saint-Agrève – 43400 Le Chambon-sur-Lignon, a déposé une demande pour une autorisation d'emplacement de taxi suite à un surcroît d'activité.

Il est précisé que ces emplacements ne sont pas matérialisés.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

a) Proposition de visite

La société Veolia propose de faire visiter aux membres du conseil municipal les installations de la station de pompage et de la station d'épuration.

Un mail sera adressé avec deux propositions de date.

André Viallon souhaiterait qu'une visite soit également programmée pour la chaufferie bois.

b) Point sur l'avancement des marchés et des travaux

Travaux

- La voirie des HLM des Balayes devrait être réalisée avant fin juillet (travaux de l'OPAC en cours)
- Parvis de l'Eglise terminé ;
- Renforcement du réseau d'eau potable Péaure-La Celle terminé fin juillet ;

Appel d'offres en cours :

- Réfection totale des réseaux rue de la Grande Fontaine
- Extension du club-house du golf
- Projet d'ensemble place de la Fontaine
- Délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement
- Renouvellement du contrat d'entretien de la chaufferie bois
- La réfection du pont de Brodon (Péliston) et du pont des Sautières ainsi que la démolition du bâtiment du champ de Mars (mitoyen du magasin SPAR) sont prévus avant le 20 juillet.

c) Point sur le e-commerce

Madame le maire rappelle qu'une réunion de présentation a déjà eu lieu pour informer les artisans et commerçants de ce qu'est le e-commerce.

Tous les domaines de la vie économique peuvent être intégrés à ce projet.

Une deuxième réunion sera programmée à la rentrée.

Une convocation large sera adressée à nos commerçants et artisans.

La séance est levée à 21 h 30.

Marie-Claude Montel et Bernard Cheynel, conseillers municipaux d'opposition remettent leur démission. Nicole Chevalier et Claudine Valla qui les suivent sur la liste, ne souhaitent pas reprendre cette fonction, c'est Frédéric Roux et Daniel Agin à qui il reviendra d'office de siéger au prochain conseil municipal.

◇◇◇◇◇◇